



25 avenue de la Plage  
33123 Le Verdon sur Mer  
Tel +33 (0) 5 56 09 64 66  
[info@voile-medoc.com](mailto:info@voile-medoc.com)  
[www.voile-medoc.com](http://www.voile-medoc.com)



Port Médoc – Capitainerie  
Anse de la Chambrette  
33123 Le Verdon sur mer  
Tel +33 (0)5 56 09 69 75  
[capitainerie@port-medoc.com](mailto:capitainerie@port-medoc.com)  
[www.port-medoc.com](http://www.port-medoc.com)

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : <b>11<sup>ème</sup> Trophée Port Médoc</b> Grade <b>5A</b>
Dates complètes : les <b>5</b> et <b>7</b> mai 2016
Lieu : <b>Estuaire de la Gironde</b>
Autorité Organisatrice : <b>Cercle Nautique du Verdon</b>

### 1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2013-2016
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris Habitable 2016, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde, le présent Avis de Course, les Instructions de Course et leurs Annexes,
- 1.6 Les règles 2016 de l'Association des Multicoques Habitables,
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 - *tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.*
  - 3.1.2 - tous les bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, L et R du système à handicap Osiris Habitable, et aux Multi 2000 d'un coefficient minimum de 1 et d'une longueur minimum de 5.50 mètres.

Groupe 1 : classes A, B, C, D de 6,5 à 13,5
Groupe 3 : classes C et D de 14 à 21
Groupe 4 : classes R1, R2, L et R3, R4 jusqu'à 22,5
Groupe 5 : classes D à partir de 21,5 ; E, F, G et R3, R4 à partir de 23



3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au Cercle Nautique du Verdon, [info@voile-medoc.com](mailto:info@voile-medoc.com), de préférence avant le 30 avril 2016 et au plus tard sur place le 4 mai 2016.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'€uros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. Programme

4.1 Confirmation d'inscription : Mercredi 4 mai de 17h à 20h et Jeudi 5 mai de 8h à 9h

4.2 Jauge et contrôles : Mercredi 4 mai de 17h à 20h et Jeudi 5 mai de 8h à 9h

4.3 Briefing des chefs de bord obligatoire (émargement) :

Le jeudi 5 mai 2016 à 9h00

Le samedi 7 mai 2016 à 9h00

Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
5 mai 2016	10h00	OSIRIS
5 mai 2016	10h15	Multi 2000
7 mai 2016	10h00	OSIRIS
7 mai 2016	10h15	Multi 2000

4.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

Résultats de la première journée et cocktail de bienvenue jeudi 5 mai à 18h00

Proclamation du classement général et remises des prix : samedi 7 mai à 17h00

4.5 Repas des régatiers

Un repas sera organisé le samedi 7 mai à 20 heures ; inscription auprès du restaurant lors des confirmations d'inscriptions.

## 5. Instructions de Course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le 4 mai de 17h à 20h et 5 mai de 8h à 9h
- Affichées sur le panneau officiel au local du CNV sur l'Esplanade de Port Médoc.



## 6. Les Parcours

Les parcours à effectuer seront du type banane et côtier, situés dans l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

Une version illustrée des parcours employés est par ailleurs disponible au téléchargement sur le site Internet <http://www.voile-medoc.com>, dans la rubrique course. (Attention à bien vérifier sur les instructions de course qu'ils n'ont pas évolué).

## 7. Classement

- 7.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## 8. Place au Port

La gratuité des places à Port Médoc est assurée du 1 au 10 mai 2016.

Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (05 56 09 69 75) afin de la prévenir de votre participation à cette régata au plus tard le 25 avril ; appel Vhf canal 9 à l'arrivée.

## 9. Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 11. Prix

Des prix seront distribués comme suit : lots en nature distribués au podium de chaque catégorie

Le Trophée, remis en jeu pour l'occasion, sera confié pour un an au vainqueur des monocoques en temps compensé, toutes catégories confondues.

## 12. Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon dont les coordonnées sont mentionnées en première page.